

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 1/9

PowerClean

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

PowerClean

UFI:

QQU7-J3KR-92NM-YRFC

Indications diverses:

Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent de nettoyage

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations identifiées pertinentes:

Catégories de produits [PC]

PC 35: Produit de lavage et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

DKL GmbH

An der Ziegelei 4

37124 Rosdorf

D

Téléphone: +49 551 / 5006 0

E-mail: info@dkl.de

Site web: www.neuepolster.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Corrosion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 2/9

PowerClean

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
------	--------------------------------------

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
------	-----------------------------------

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
------	--

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
--------------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P503	Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à l'élimination/à la récupération/au recyclage.
------	--

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Prescriptions particulières concernant l'emballage:

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683). Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

Indications diverses:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Agent de nettoyage

Indications diverses:

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

> 50% Nichtionische Tenside

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 9043-30-5	Isotridecanol ethoxylé Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318)  Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Eye Irrit. 2; H319: 1,1% ≤ C < 3% Eye Dam. 1; H318: 3% ≤ C < 10%	50 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 3/9

PowerClean

intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau:

Rincer la peau à l'eau.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en excédent.. Eau en aérosol. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Le produit n'est pas: Combustible Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence:

sans limitation

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Vêtement de protection. Protection individuelle: voir rubrique 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 4/9

PowerClean

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Matière appropriée pour recueillir le produit: Matériau absorbant, organique Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

non applicable

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Mesures générales de protection et d'hygiène. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

aucune

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Informations sur l'entreposage commun:

aucune

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 8B – Substances corrosives non combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 5/9

PowerClean

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau:

Lors de contact fréquents avec les mains Gants à crispin . Matériau approprié: Caoutchouc butyle Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

aucune

Risques thermiques:

Liquides non combustibles.

Autres mesures de protection:

aucune

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: sans odour

Seuil olfactif: négligeable

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	<i>non applicable</i>		
Point de fusion	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Point de congélation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non applicable</i>		
Température de décomposition	<i>non applicable</i>		
Point éclair	<i>non applicable</i>		
Taux d'évaporation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non applicable</i>		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>		
Pression de vapeur	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Densité de la vapeur	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Densité	1 g/cm ³	20 °C	① DIN 12793
Densité apparente	<i>non applicable</i>		
Solubilité dans l'eau	0 - 100 %	20 °C	② vollcompletement miscible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 6/9

PowerClean

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. négligeable Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune

10.4. Conditions à éviter

Temperature > 50°C

10.5. Matières incompatibles

aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Isotridecanol ethoxyliert n°CAS: 9043-30-5

DL50 par voie orale: 556 mg/kg (rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 7/9

PowerClean

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Isotridecanol ethoxylert n°CAS: 9043-30-5
--

CL50: >1 - <10 mg/L 4 d (fish)

Toxicité aquatique:

négligeable

Toxicité des sédiments:

non applicable

Toxicité terrestre:

non applicable

Effets dans les stations d'épuration:

La fraction organique de ce produit est biodégradable.

12.2. Persistance et dégradabilité

Isotridecanol ethoxylert n°CAS: 9043-30-5
--

Biodégradation: Oui, rapide

Biodégradation:

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Isotridecanol ethoxylert n°CAS: 9043-30-5
--

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
--

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

20 01 30	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
----------	---

20 03 01	Déchets municipaux en mélange
----------	-------------------------------

Code des déchets conditionnement

20 01 39	Matières plastiques
----------	---------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 8/9

PowerClean

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

aucune

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations:

Tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon le règlement REACH.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Urversion

16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 23 avr. 2024

Version: 1



Page 9/9

PowerClean

DIN	Institut allemand de normalisation
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
Sigles et acronymes, consulter la liste sur le site eSDScom	

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

ECHA

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.